



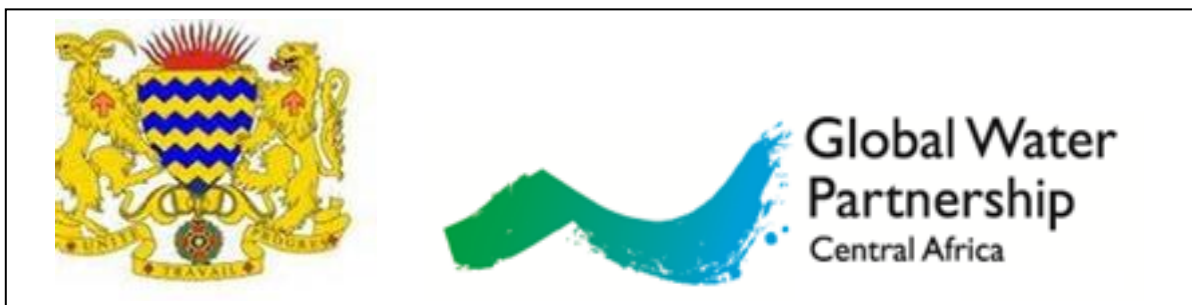
## *Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE*

# Étape 1 : Modèle de rapport de consultation

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre de la GIRE

## République du Tchad

Août 2020



Élaboré par :

Point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD : Monsieur  
Nassour Saleh Terda, Ministère de l'Environnement, de  
l'Eau et de la Pêche

Organisateur de la consultation : Adoum Ramadane  
Kaboul, Director of Water and sanitation at the Ministry  
of Water Resources

# Rapport de consultation des parties prenantes pour l'indicateur 6.5.1 des ODD

## Résumé à l'attention des dirigeants

Le processus a commencé par la phase de préparation qui a impliqué le GWP Caf, le PNE-Tchad, le ministère de l'hydraulique urbaine et rurale à travers le directeur général de ressources en eau qui est aussi le point focal de l'indicateur 6.5.1. A l'issue de cette phase, le processus de consultation, le calendrier et le budget ont été adoptés. L'équipe de collecte des données pour l'ODD 6.5.1 a aussi été mis en place à cette occasion.

Le travail de renseignement du questionnaire a été fait par une équipe de huit (8) personnes (voir la liste en annexe).

Un premier travail de renseignement du questionnaire sans note a été faite par le point focal grâce aux documents et données qu'il dispose et aussi des contacts préliminaires. Cette version préliminaire a été envoyée par mail à des parties prenantes, pour correction, enrichissement puis proposition d'une note pour chaque question. Les réponses consolidées par le point focal dans un questionnaire unique ont été soumis pour examen et approbation à l'équipe de collecte des données, puis en atelier national pour l'adoption de la version officielle. Les différentes parties prenantes consultées sont : Les acteurs du secteur gouvernemental (approvisionnement en eau potable et gestion des ressources en eau, assainissement, énergie, agriculture, économie forestière, pêche, environnement, santé, collectivités locales, promotion de la femme et de la petite enfance), le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche, l'organisme des bassins transfrontières (CBLT, ABN).

L'examen du questionnaire ci-joint (Questionnaire Tchad Vf) révèle un niveau d'avancement qui fait passer la note globale de 32 (enquête de référence) à 37. On note, d'une part que la catégorie de mise en œuvre de la GIRE est comprise entre FAIBLE à MOYEN-FAIBLE et d'autre part que la probabilité d'atteinte des objectifs de l'indicateur en 2030 est très faible. Il faudra sans doute envisager de définir des cibles intermédiaires nationales.

### **1. Conclusions des discussions organisées sur la section 1 : « Environnement favorable »**

La Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (adopté par le Décret N°1113/PR/PM/MEA/2017) et le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (approuvé en Conseil des Ministres le 30 avril 2003) sont approuvés par le gouvernement et utilisés pour les travaux dans le domaine des ressources en eau, mais ne sont pas basés en totalité sur l'approche GIRE.

Un juste milieu a été trouvé entre la lettre de politique sectorielle qui est un document adopté et dont la validité courrait jusqu'en 2015 et le document de politique nationale en cours d'approbation. Il a été admis qu'entretemps, la lettre de politique sectorielle demeure le seul document de référence. La situation est donc restée sensiblement la même que celle de référence.

Sur la législation nationale en matière de gestion des ressources en eau, Le Code de l'Eau Tchadien a été adopté par l'Assemblée Nationale en sa séance du 2 juillet 1999 et promulgué par le Président de la République par la Loi n°16/PR/99. Ce code n'est pas totalement basé sur l'approche GIRE. Le cadre juridique en matière de qualité de l'eau est régi par la loi N°014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement.

Quelques décrets d'application du code de l'eau sont cependant élaborés pour opérationnaliser les organes de gouvernance de l'eau tels que l'Autorité de Régulation du secteur de l'eau, la création du Fond National de l'Eau (FNE) donc il y a un début de mise en œuvre.

Pour le plan national GIRE ou équivalent, des éléments des Plan GIRE existent au niveau national tel que « Le plan GIRE coté Tchad de la CBLT » (préparé mais pas adopté par le gouvernement), rapport sur état de lieu du secteur de l'eau au Tchad et élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre d'un PANGIRE au Tchad.

Pour les Politiques infranationales en matière de ressources en eau ou équivalents, en application de la Politique National de Décentralisation, le Décret N°330/PR/PM/MEH/2014 définissant les conditions de transfert des pouvoirs de l'état aux collectivités territoriales décentralisées en matière de délégation de service public de l'eau potable.

Dans le cadre des Plans de gestion des bassins ou aquifères basés sur la GIRE, ou équivalents, nous avons :

1. Autorité du Bassin du Niger (ABN) : Plan d'Actions de Développement Durable à l'horizon 2025 (PADD) assorti d'un Programme d'investissement (PI\_2008-2027)

2. Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) : Plan Directeur (CBLT 1992), suivie par une mise à jour de ce plan et la formulation d'un Plan d'Action Stratégique (PAS) (CBLT 1998) ; Vision 2025 a été adoptée par le 7ème Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CBLT tenu en 1994 à Abuja au Nigéria ; Le Programme d'Action Stratégique (PAS) du bassin du lac Tchad élaboré et approuvé par les pays riverains en 2008 ; Les différents plans d'action nationaux (PAN) de GIRE étaient aussi développés par les pays membres, ainsi que et des plans de gestion des zones humides clés ; élaboration du Plan Quinquennal d'Investissement (PQI) ; Stratégie Régionale de Stabilisation du Bassin du Lac Tchad ; Développement des Programmes et Projets (PRODEBALT, Gestion Durable des Ressources en Eau du Bassin du Lac Tchad, PRESIBALT, PROLAC, projet de mise en œuvre du plan de gestion de Waza-Logone\_Komadugu-Yobe, Projet de Transfert d'Eau Interbassin de l'Oubangui au lac Tchad, etc)

3. Système Aquifère des Grès de Nubie (JASAD) avec l'Egypte, la Libye, le Soudan et le Tchad.

Les accords pour la gestion des eaux transfrontières nous donnent :

1. Autorité du Bassin du Niger (ABN) : Convention, Charte de l'Eau. La Convention a été révisée en 1987 ; la Charte de l'Eau de l'ABN signée le 30 avril 2008 à Niamey, au Niger, qui vient compléter la Convention est un instrument juridique et règlementaire de référence pour la gestion concertée et durable des ressources en eau du bassin du Niger. Elle est entrée en vigueur depuis le 19 juillet 2010 avec dépôt des instruments de ratification à l'Union Africaine et aux Nations Unies par 8/9 état membres. Elle regroupe neuf (9) pays

membres dont le Benin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Guinée, le Mali, le Niger, la Cote d'Ivoire, le Nigéria et le Tchad.

2. Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) : Convention de Fort Lamy signé le 22 Mai 1964 par 4 états a créé une structure permanente de concertation dénommé « Commission du bassin du lac Tchad ». Charte de l'Eau : adoptée lors du 14<sup>ième</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernements membres de la CBLT tenue le 30 avril 2012, à N'Djamena au Tchad, elle vient compléter la Convention, et est déjà entré en vigueur après sa ratification par les 2/3 des pays membres. La CBLT regroupe six (6) pays membres dont le Cameroun, la Libye, le Niger, le Nigéria, la République Centrafricaine et le Tchad. Accord de Moundou entre le Cameroun et le Tchad signé en août 1970 qui fixe les quantités maximales d'eau pouvant être prélevées par les ...

3. Système Aquifère des Grès de Nubie (JASAD) avec l'Égypte, la Libye, le Soudan et le Tchad.

4. Adhésion de la République du Tchad au deux Conventions des Nations Unies sur l'eau (1992 et 1997)

Nous notons une amélioration de la moyenne de cette section de 35 (référence) à 43, mais la catégorie de mise en œuvre reste encore MOYEN-FAIBLE.

## **2. Conclusions des discussions organisées sur la section 2 : « Institutions et participation »**

Au niveau national, les autorités gouvernementales ont reçu des mandats clairs pour diriger la planification de GIRE, et ont la capacité (car la plupart d'ingénieurs et techniciens en services dans les ministères concernés par GIRE sont des spécialistes du domaine de l'eau) de diriger efficacement la planification GIRE mais il faut un renforcement de capacité en matière de la mise en œuvre, le suivi, évaluation et la révision périodique du plan GIRE.

La coordination nationale concerne l'implication de tous dans l'organisation des ateliers interministériels de validation des textes et lois règlementant la gestion des ressources en eau ainsi que la politique et la planification. Il y a la Cellule Permanente en charge de développement rurale logé au sein du ministère de Planification, le cluster WASH national, la coordination des bailleurs des fonds du secteur de l'eau niveau national, et la plateforme pastorale au ministère de l'élevage qui parle de bétail.

La participation du secteur privé à la gestion des ressources en eau est régie par plusieurs textes : Loi n°006/PR/2008 instituant la Charte des investissements de la République du Tchad (CI), et la Loi n°08/PR/2016 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Ces lois sont complétées l'ordonnance N°06/PR/2017 qui constitue le dispositif juridique du partenariat public-privé en République du Tchad, et par le Décret N° 212/2019 portant création d'un cadre institutionnel d'un partenariat public-privé donc implication du secteur privé dans la mise en œuvre et gestion des projets. Le gouvernement Tchadien a adopté aussi La « Vision 2030, le TCHAD QUE NOUS VOULONS » et le plan national de développement (PND) de 2017-2021.

Pour l'implication des groupes vulnérables, les textes et lois au Tchad sont inclusifs. Cependant, il n'existe pas une loi spécifique à la participation des groupes vulnérables aux processus de planification et de gestion des ressources en eau.

Bien que les questions d'égalité des sexes sont prises en considération dans les lois, les politiques, les plans ou les stratégies (la constitution de la troisième république prévoit 50% des postes aux femmes avec des orientations d'au moins 30% dans la mise en œuvre. Mais l'atteinte des objectifs restent faibles ;

Le manuel "pompe ami du village" exige la participation des femmes dans les CGPE.

La gestion des eaux transfrontalières se fait grâce à des institutions inter Etats telles que la CBLT, l'ABN, etc. mais il y a une difficulté de partage des données.

La moyenne de cette section a évolué de 36 (référence) à 44, catégorie de mise en œuvre MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est faible.

### **3. Conclusions des discussions organisées sur la section 3 : « Instruments de gestion »**

Il y a 92 observateurs pour le suivi des ressources en eau mais les données ne parviennent pas à Ndjamena faute de paiement des primes de ces observateurs. La DRE a trop de difficultés pour collecter les données donc elle devrait être dotée des moyens nécessaires pour le suivi des ressources en eau sur l'ensemble du territoire national.

La Gestion durable et efficace de l'utilisation de l'eau au niveau national est mise en œuvre sur le long terme mais ne couvre pas l'ensemble du pays. Les textes et les lois existent pour la gestion durable mais elles ne sont pas appliqués. Il y a l'Arrêté portant fixation de nouveau tarif de l'eau potable, et la LOI N° 014/PR/98 DEFINISSANT LES PRINCIPES GENERAUX DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT qui fixe les mesures de protection des ressources de sol et de sous-sol.

La lutte contre la pollution au niveau national est régie par la politique et stratégie nationale de l'assainissement, la loi 14 du ministère de l'environnement, Direction de lutte contre la pollution et la nuisance, la Direction de l'Assainissement, etc.

Les textes existent pour les instruments de gestion à l'appui de la mise en œuvre de la GIRE, tant au niveau national qu'infranational leurs applications restent faibles.

Il y a une petite évolution de la situation par rapport au niveau de référence. La moyenne de la section est passée de 30 (référence) à 39, catégorie de mise en œuvre comprise entre FAIBLE à MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est faible.

### **4. Conclusions des discussions organisées sur la section 4 : « Financement »**

L'une des difficultés majeures dans l'application des textes pour la mise en œuvre du concept GIRE reste le financement.

Le gouvernement, aider des partenaires comme les FED, la BAD, l'UE, l'AFD, etc. a financé et continue de financer des grands projets de réalisation des ouvrages hydrauliques (11e FED, Projet Bitea, etc.) mais ces financements ne couvrent qu'une petite partie du territoire national.

Le concept GIRE reste nouveau au Tchad. Mais le pays avance bien dans la coopération transfrontière avec le financement de son adhésion à deux conventions sur l'eau.

Le financement des infrastructures hydrauliques au niveau des bassins ou au niveau communale n'est pas visible tant bien qu'il existe beaucoup de projet en attente de financement.

Le gouvernement du Tchad contribue au financement des CBLT, ABN, CEEAC, etc, mais avec des gros retards de paiement et des arriérées.

Le financement des éléments de GIRE au niveau infranational n'existe pas.

Cette section a été surévaluée donc il y a une régression de la situation par rapport au niveau de référence. La moyenne de la section est passée de 26 (référence) à 20, catégorie de mise en œuvre MOYEN-FAIBLE. La probabilité d'atteinte des objectifs est très faible.

## 5. Étapes suivantes

Cependant, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'indicateur 6.5.1, les recommandations suivantes peuvent être tirées des conclusions des différentes discussions organisées :

- Faire une révision de SDEA et de la politique nationale de l'assainissement en prenant en compte l'aspect GIRE. Préparer un Document de Politique et Stratégie Nationale de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Réviser le code de l'eau en ajoutant plus d'éléments GIRE, et préparer tous les textes d'application avant soumission à l'Assemblée Nationale ;
- Conceptualiser un processus d'élaboration d'un PANGIRE pour le Tchad, et faciliter l'intégration de ceci dans des projets de développement afin de mobiliser le financement. Accélérer le processus d'approbation d'un PANGIRE au Tchad ;
- Veiller à l'application de des accords pour la gestion des eaux transfrontières, et à la mise en œuvre des Chartes de l'eau ;
- Renforcer les capacités des autorités gouvernementales en matière de la mise en œuvre, le suivi, évaluation et la révision périodique du plan GIRE ;
- Renforcer la participation des citoyens en organisant les citoyens en associations ou groupements dynamiques pouvant contribuer à des prises des décisions les concernant sur les processus nationaux d'élaboration des politiques, de planification et de gestion portant sur les ressources en eau ;
- Elargir les formations spécifiques en GIRE dans le système éducatif national à travers les l'intégration et l'insertion des modules GIRE dans les formation académique et professionnelles, pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des documents de politiques, de planification et de gestion portant sur les ressources en eau ;
- Faire un plaidoyer pour la mise en place des cadres de gestion (ou agences) des bassins ou aquifères ;
- Réfléchir à la rédaction des textes spécifiques à la participation des groupes vulnérables aux processus de planification et de gestion des ressources en eau ;
- Améliorer la communication et le partage des données, appuyer la Direction des Ressources en Eau dans la collecte des données ;
- Renforcer les capacités des autorités au niveau des services déconcentré et décentralisée, et au niveau des bassins pour diriger la mise en œuvre de GIRE ;
- Doter la DRE des moyens nécessaires pour le suivi des ressources en eau sur l'ensemble du territoire national ;
- Élargir les instruments de gestion visant à réduire les répercussions des catastrophes liées à l'eau au niveau national ;

- Capitaliser les instruments produits au niveau régional ou de bassin en associant les autorités gouvernementales dans la mise en œuvre des instruments de gestion des bassins ;
- Ecrire des textes et lois pour mieux gérer les aquifères ;
- Redynamiser les systèmes de collecte et de partage des données et appuyer les CDIG, DRE et CNRD dans la collecte et le stockage des données ;
- Définir clairement tous les éléments de GIRE afin de les financer pour leurs mises en œuvre et développer une stratégie pour intégrer les éléments de GIRE dans les projets et programme de développement ;
- Faire des plaidoyers pour rechercher des financements au niveau des bassins ou communale et international.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Photos

**Annexe 1 : Liste des participants**  
**Participants à l'atelier**

Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Téléphone	Email
Nassour Saleh Terda	Direction des Ressources en Eau	Point focal ODD 6	0023566707097	salehterda@yahoo.fr
Oumar Abdramane Ahmat	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale	Chef de division	0023566231788	oumarabdramanea@gmail.com
Rasha Abdallah Rhameroma	Direction des Ressources en Eau	Chef de service	0023566460421	Omerrasha37@gmail.com
Djamal AbdelNassir	PNE	Président	0023566736312	Cherif.neissa@yahoo.fr
Hycinth S.I Banseka	GWP CAF	SE	00237675534532	Hycinth.banseka@gwpcaf.org
Ali Aminami	DSEOH	Directeur Adjoint	0023566229225	aliaminami@gmail.com
Al-Khadar Zenab Abdel-Rahim	PAID	Présidente	0023566120033	Alkhadarzenab2017abdelrahim@gmail.com
Alexis Ahmet Seini	EAA	CPP	0023566127825	Ahmetseialexis-ws-africa.org
Ache Tahar Sougoudi	RECOJAC	Point Focal	0023560125858	achetasougoudi@gmail.com
Moustapha Abdramane	PNE-Tchad	Membre	0023566216820	sidalnafa@gmail.com
Daniel Manguéina	DAEP	Chef de service	0023563946683	Danielmanguéina12@gmail.com
Mahamat Souleymane B	EAA	RES	0023566256436	souleymanmahamat@wsafrica.org
Parfait Kebri Badai	MHUR	Chef de secteur	0023566408029	parfaitkebribadai@gmail.com
Dji-Allati Ablaye Fabrice	EAA	CFAC	0023566426991	fabriceablayeQWS-africa.com
Moussa Tchitchaou	MHUR	Personne ressource	0023566291453	moussatchit@gmail.com
Mbaio regom Malachie	MHUR	Chef de secteur	0023566379417	mbaio regomm@yahoo.com

**Autres parties prenantes impliquées (non présentes à l'atelier)**

Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Téléphone	Email
Nassour Saleh Terda	Direction des Ressources en Eau	Point focal ODD 6	0023566707097	salehterda@yahoo.fr
Djamal AbdelNassir	PNE	Président	0023566736312	Cherif.neissa@yahoo.fr
Ali Aminami	DSEOH	Directeur Adjoint	0023566229225	aliaminami@gmail.com
Adoum Kaboul	DAEP	Directeur	0023563622652	kaboulfils@gmail.com
Moustapha Abdramane	PNE-Tchad	Membre	0023566216820	sidalnafa@gmail.com
Parfait Kebri Badai	MHUR	Chef de secteur	0023566408029	parfaitkebribadai@gmail.com
Djasrabé Nguemadjita	Direction des Ressources en Eau	Directeur technique Adjoint	0023566210345	djasrab@yahoo.fr
Walbadet Aina Appolos	MHUR	Hydrogéologue à la DRE	0023566285275	

Annexe 2 : Ordre du jour

JOURNÉE : VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020		
Quand ?	Quoi ?	Qui ?
8h30 – 9h30	<b>ALLOCUTIONS D'OUVERTURE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution</li> <li>• Ouverture des travaux</li> <li>• Présentation des travaux</li> </ul>	- Président de PNE-Tchad - SE d'Afrique centrale - Directeur des Ressources en Eau -Modérateur
09h40– 10h 45	Présentation des questionnaires d'enquête nationale relative à l'indicateur 6.5.1 des ODD	Modérateur
10h45 – 11h15	<i>PAUSE CAFE</i>	
11h20 – 13h30	Discussions et Adoptions des questionnaires d'enquête par l'assemblée	Modérateur
13h30 – 14h00	<i>PAUSE DEJEUNER</i>	
14h00 – 16h00	Reprise des travaux des discussions et Adoptions des questionnaires d'enquête par l'assemblée	Modérateur
16h00 – 16h30	<b>Fin de la journée</b>	

Annexe 3 : Photos

